

DELIBERATION N° 2018/326
Portant création de l'autorisation de programme n° 18804P
pour les aménagements de la plage de Nouré

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 29 août 2018,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2017/481 du 27 décembre 2017, portant approbation du budget primitif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2018– Budget principal,
VU la délibération n° 2018/322 du 29 août 2018, portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018 – Budget Principal,
VU la note explicative de synthèse n° 2018/69 du 24 juillet 2018,
La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 6 août 2018,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme n° 18804P portant sur les aménagements de la plage de Nouré pour un montant de 10.000.000 F/CFP.

Les dépenses correspondantes seront imputées au programme n° 18804P intitulé « Aménagements plage de Nouré », de la section d'investissement du budget principal de la Ville.

ARTICLE 2 /

Les crédits de paiement (CP) sont décomposés selon le tableau suivant :

| Libellé AP | Coût prévisionnel | CP 2018 | CP 2019 |
|--|-------------------|-----------|-----------|
| 18804P Aménagements plage de Nouré | 10 000 000 | 5 000 000 | 5 000 000 |

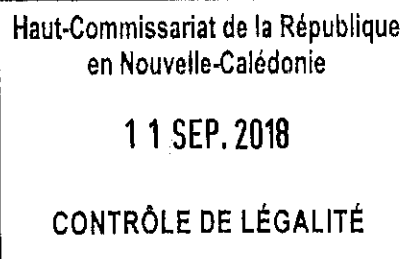
ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2018

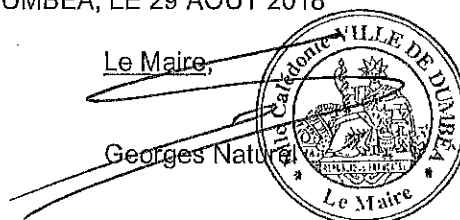


POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 29 AOUT 2018

Le Maire,

Georges Natu



DESTINATAIRES :

| | | |
|----------------------|---|----|
| - SUBD. ADMINIS. SUD | - | 1 |
| - AFFICHAGE | - | 1 |
| - SAG | - | 1 |
| - TPS | - | 1 |
| - TOUS SERVICES | - | 18 |